

M.E.S., Numéro 120, Octobre-Décembre 2021

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

Mise en ligne le 18 janvier 2022

DESIGNATION POLITIQUE DES MANDATAIRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES EN RD. CONGO : UNE SERIEUSE ENTRAVE DANS LA RELANCE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

par

Elias MULENDA ONEMA

*Doctorant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
Université de Kinshasa*

Résumé

Le développement économique d'une nation va de pair avec l'efficacité des institutions et des canaux par lesquels celle-ci tire ses richesses. En République Démocratique du Congo, après l'indépendance, la qualité des institutions se dégrade du jour au jour n'ayant pas consolidé les acquis positifs de la période évoquée, moins encore les améliorer.

Les canaux par lesquels le pays devrait s'épanouir payent les prix, s'agissant des entreprises publiques, des comportements de ses mandataires affectés à ses entreprises. Les grands maux qui rongent ces entreprises, c'est la corruption qui gangrène la société. Cela découle du fait que les mandataires en sont désignés sur base de la géopolitique, du tribalisme et du clientélisme.

Pour y remédier, cette recommande la fixation des critères objectifs de nomination et mieux, l'organisation des élections des mandataires par leurs pairs. Dans ce cas, les chefs d'entreprise se soumettront à l'exigence de redevabilité auprès de qui de droit.

Abstract

The economic development of a nation goes hand in hand with the effectiveness of the institutions and channels through which it derives its wealth in Democratic Republic of Congo, after independence the quality of institution s deteriorates from day to day having failed to consolidate the possible achievements of the period mentioned, let alone improve them.

The channels through which the country should flourish pay the prices when it comes to businesses. The great evils which plague these companies, it is the corruption with plagues society. This is due to the fact that the agents are appointed from geopolitics, tribalism and patronage.

To remedy this, this recommends the setting of objective criteria for appointment and better still, the organization of

elections in of representatives by their peers. In this case, business leaders of accountability to whom it may concern.

Introduction

Dans une économie à gestion orthodoxe qui se préoccupe du bien-être de la population, le rôle de l'Etat s'avère, on ne peut plus incontournable en rapport à tout ce qui relève de l'intérêt général, notamment, en ce qui concerne, la gestion de l'eau, de l'électricité, des soins de santé, de construction et d'entretien des infrastructures de base ainsi que dans la gestion des imprévus. Ainsi qu'on s'en rend compte, c'est à partir du souci de l'Etat de mieux s'imprégner de la distribution à la population de ces services de base que l'on se pose la question non moins fondamentale de déterminer le rôle de l'Etat dans la relance ou non de l'économie en vue de booster la croissance et en sus, de savoir à quand l'Etat peut intervenir dans cette relance et de quelle manière puis aussi dans quel objectif ?

A la lumière de cette série de questions et en suivant l'évolution économique mondiale, force est de reconnaître que l'Etat demeure la pièce maîtresse dans la régulation de l'économie d'une nation.

Le cas le plus illustratif reste celui des Etats-Unis lorsque le président OBAMA est arrivé au pouvoir et pour qui, la première de ses stratégies fut celle de mettre à l'écart les mandataires de grandes entreprises qui n'étaient pas à mesure d'impulser une nouvelle dynamique de développement dans l'accroissement de la production.

A y regarder de plus près, la stratégie de l'Etat américain qu'accompagnait cette mesure qui au départ était mal accueillie, a été une subvention des entreprises par l'Etat. En dépit du fait que l'Etat soit un acteur incontournable, les américains ont souhaité une administration minimale du gouvernement.

C'est ainsi que du point de vue des hommes politiques américains, notamment, New Gingrich, Phil Gramm, Jack Kemp comme du plus grand supporteur d'un gouvernement minimal, Ronald Reagan, le gouvernement n'est pas la solution, il est plutôt le problème.

Même pour Bill Clinton qui, en son temps fut considéré comme le « nouveau démocrate » s'était vu obligé de déclarer que le temps de gouvernements gigantesques était révolu.

Pour revenir au cas dont il est question à travers cette étude, s'agissant de la RDC, le problème se situe au niveau de son environnement et à celui principalement de l'homme congolais lui-même. Les critères qui seraient à la base des nominations des membres du gouvernement ou des gestionnaires des Entreprises, sont aléatoires et hypothétiques. Ce critérium n'a pas de rapport avec les fonctions à exercer telles que membre d'un parti politique, appartenance régionale, tribale, biologique ou celui lié au genre, ce qui constitue un premier couac, mieux une maladresse à la base d'handicape au développement des Entreprises congolaises qui devraient constituer le socle du développement de l'économie congolaise.

Dans le décryptage de cette étude, nous avons conçu un plan à sept points. Le choix des économies, production et modèle de gestion dans les Entreprises publiques ciblées et gérées par les mandataires désignés par la politique, évaluation des résultats, mode de nomination, critérium de base, qualités requises chez les mandataires et enfin, les sanctions. Une brève conclusion met un terme à ce travail.

CHOIX DES ECONOMIES

La détermination dans les nominations des gestionnaires en tête des Entreprises est un sujet important pour un Etat qui voudrait réaliser son rêve de développement sur base d'une économie prospère. Pour cela, la communauté devrait d'abord par l'entremise de ses décideurs politiques, opérer le choix pour le type d'économie à mettre en œuvre. Parmi ces économies, il y a lieu d'en retenir deux connues dans la littérature économique selon les marchés. Il s'agit de l'économie dite du laisser-faire et de l'économie mixte. Ce choix devrait être à la base de la détermination des critères et des profils des hommes appelés à gérer les Entreprises publiques de la RDC.

1.1. Economie du laisser-faire

C'est un type d'économie où les activités économiques sont placées entre les mains des privés. Les détenteurs de ce type d'économie pensent que les activités de ce secteur seraient mieux gérées, car d'après eux, l'Etat a des actions

non seulement moins efficaces mais aussi désavantageuses pour le développement économique.

Parmi les économistes qui soutiennent cette philosophie, on peut citer James Madinson qui fut appuyé dans cette conception par le philosophe Anglais Adam Smith à travers son ouvrage " Recherche sur la nature des causes de la richesse des nations" publié en 1776, mais aussi le philosophe politique français Montesquieu.

En effet, dans les Etats où prévaut ce type d'économie, la nomination ne peut provenir que des responsables économiques ; car les activités économiques les appartiennent et, par conséquent, ils visent le profit dès lors que les intérêts généraux restent le moindre de leur souci.

Aussi demandent-ils à l'Etat de s'atteler spécifiquement sur la défense, l'administration de la justice et sur les infrastructures.

C'est ainsi qu'Adam Smith dans sa recherche du profit prône l'intervention limitée de l'Etat car pour lui un marché structuré sans restriction permettrait la vente des marchandises à des prix les plus faibles possibles à un niveau donné de développement économique.⁴¹

1.2. Economie mixte

L'économie dite Mixte est le modèle qui admet l'intervention de l'Etat dans les activités économiques pour corriger le dysfonctionnement ou les échecs du marché⁴².

C'est le cas de la RDC où l'Etat est un acteur principal dans la bonne marche de l'économie du pays.

Dans ce cas, c'est l'Etat qui nomme et qui révoque ses représentants ou ses mandataires à travers les Entreprises. Dans une telle économie, l'Etat veille à l'intérêt général de la population tout en permettant aux Entreprises de participer activement au rendement économique du pays.

Dans la poursuite de tels objectifs, l'Etat doit disposer des institutions fortes et efficaces qui peuvent l'aider dans la sécurisation des acteurs des secteurs économiques. L'efficacité de l'Etat doit provenir de l'élaboration des bonnes lois qui doivent régir non seulement ces différentes Entreprises par secteur d'activités mais aussi en veillant à leurs bonnes applications.

⁴¹ MULLERE Henry, *Adam Smith in histime and dours : designing the decent society*, Free Press, New york, 1993

⁴² Porter E. Michel, *Competitive advantage : creating and sustaining superior performance*, Free press, new York, 1985

De même, ces lois comme ces règlements doivent garantir l'utilisation efficiente des ressources nationales ainsi qu'une distribution équitable des richesses produites par la Nation.

Ainsi que cela a été effectué dès l'amorce de cette étude, le rôle de l'Etat serait de veiller sur les domaines d'usage populaire. Allusion est ici faite aux domaines ci-après : biens publics, externalités qui ont un impact négatif sur le bien-être de la population, biens de monopoles naturels, asymétries de l'information ainsi que sur les effets pervers des lois et règlements.

1.2.1. Biens publics

D'après Savas, les biens publics ou collectifs sont des biens qui ne sont produits par le marché étant donné que leur acquisition ne peut être confiée à un groupe particulier, ce sont des biens appelés autrement des biens non excluables.

C'est cela qui fait que leur production ne relève presque exclusivement que de la compétence de l'Etat⁴³. Tout individu de la communauté est considéré comme bénéficiaire bénévole parce que personne ne peut être exclu de sa consommation ou de son usage.

1.2.2. Externalités

Une externalité peut se définir comme un impact sur quelqu'un qui ne l'a pas accepté à travers la participation à un échange volontaire⁴⁴.

L'externalité peut être négative ou positive. Elle est dite positive uniquement là où l'Etat est appelé à intervenir. La pollution naturelle constitue une externalité négative alors que le survol d'un petit porteur sur la ville pour désinfecter celle-ci, est une externalité positive, cas où l'Etat est contraint d'intervenir.

1.2.3. Biens de monopoles naturels

Le problème de monopole naturel est aussi un cas qui nécessite l'intervention de l'Etat parce qu'il y a une forte probabilité qu'il ait abus de la part de son gestionnaire.

Ainsi, les dossiers dans l'intervention de la REGIDESO ou de la SNEL, qui lorsque l'Etat n'intervenait pas, les consommateurs pourraient être pénalisés par les agents de ces deux entreprises avec des factures fantaisistes qui ne reproduisent pas le degré réel de la consommation de

ces différentes énergies. Il en est ainsi du secteur pétrolier, un produit qui est à la base de perturbation des prix des biens et services sur le marché national.

La production de l'électricité est un exemple de monopole naturel, car elle est à la charge d'un service public qui exige une infrastructure plus lourde (Construction d'un barrage hydroélectrique) et qui nécessite des coûts fixes très importants que seul l'Etat est capable d'assumer⁴⁵.

Ainsi, lorsqu'un secteur aussi stratégique que celui de l'eau et de l'électricité n'est pas bien assumé et bien géré par des mandataires de l'Etat propriétaires qui sont affectés dans ces services d'intérêt général, il y a dérive totale pour une économie nationale et pour sa population étant entendu que les entreprises et établissements publics de la RDC évoluent dans une situation quasi-monopole. C'est le cas de la SNEL, REGIDESO et de la GECAMINE, dans un certain passé en tant qu'entreprises qui jouent un rôle déterminant dans la politique de développement de la RDC.

1.2.4. Asymétrie de l'information

L'asymétrie dans la transmission de l'information appelée « Informations imparfaites » est à la portée de tous les membres de la communauté. Ce qui appelle cette nécessité de l'Etat d'intervenir chaque fois que la circonstance l'exige.

La RDC est un pays envahi par les "investisseurs étrangers" qui cherchent à tout prix à maximiser leurs intérêts alors que si l'Etat n'intervient pas, les congolais œuvrant dans ces entreprises courent le risque d'être mal rémunérés et maltraités. Ce sort proviendrait du fait que le congolais ne sait apprécier la portée exacte du travail qu'il rend à l'investisseur moins encore tout risque du métier qui peut le conduire éventuellement vers une infirmité toute sa vie.

1.2.5. Effets pervers

L'Etat a les obligations et devoirs vis-à-vis de sa population dans la recherche du bien-être de celle-ci.

L'exemple le plus récent reste celui du Président Félix Tshisekedi qui, dès son accession à la fonction suprême a sitôt fait de relancer la gratuité de l'enseignement en prenant l'engagement auprès des bailleurs de fonds, a pensé que l'affaire était terminée. Il s'agit là d'un effet pervers non attendu ; détournement de fond alloués à cette gratuité, impaiement des enseignants ; démotivés, ces derniers

⁴³ SAVAS E.S., Privatisation and Public-Private partnerships, New York, Chatham house, 2000, p53

⁴⁴ SIDWICK Henry, Externalités and the emergence of the next concept of laissez-faire consulté sur <https://hdl.handle.net> le 22 mars 2020 à 16h00

⁴⁵ Toupictionnaire, le Dictionnaire de Politique, Monopole, 2006

désertent les écoles. Un effet pervers très important qui n'est autre que la baisse généralisée de l'enseignement, d'où l'intervention tous azimutes de l'Etat dans ce domaine.

Voilà pourquoi Silem et Albertini disent de l'effet pervers qu'il est une conséquence inattendue des politiques d'actions entreprises par l'Etat dans la poursuite des objectifs de développements économiques compte tenu du climat des affaires qui y prévaut⁴⁶.

Comme on le voit l'ensemble de ces théories attestent, une fois de plus qu'à chaque type d'économie correspond une administration spécifique qui doit œuvrer adéquatement en vue de répondre aux besoins de la population au service de laquelle elle s'implique.

A ce niveau, il est temps de passer à la récolte de certaines données d'analyse aux entreprises spécifiques de la RDC pour affirmer ou infirmer nos présupposés.

Il s'agit de l'office Congolais de Contrôle, la Congolaise des voies maritimes et de la Régie des Voies Fluviales.

Elles sont choisies par rapport au rôle transversal qu'elles jouent dans l'économie nationale et de la complémentarité de leurs activités.

Mais avant de pousser plus loin notre réflexion, disons d'entrée de jeu, ce qui est une entreprise qui, de ce point de vue, n'est rien d'autre qu'une personne physique ou morale exerçant une activité donnée en vue de réaliser un bénéfice. En reprenant la terminologie des économistes, nous pouvons dire de l'entreprise qu'elle est une entité qui va produire et livrer une offre sur un marché pour répondre à une demande⁴⁷. Cette définition s'applique aussi bien aux entreprises publiques que privées.

Dès lors qu'est-ce qu'une entreprise de l'Etat ?

L'expression entreprise de l'Etat désigne toute entreprise sur laquelle les pouvoirs publics peuvent exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de propriété, de la participation financière à travers des règles qui les régissent⁴⁸.

I. DE LA PRODUCTION ET DU MODELE DE GESTION DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES GEREES PAR DES MANDATAIRES NOMMES PAR LES POLITIQUES EN RDC.

En RDC, la gestion des entreprises publiques est assurée par des mandataires nommés par les pouvoirs politiques. Ainsi compris des telles entreprises peuvent-elles répondre aux attentes de la population dans la production des biens et services au regard de degré du clientélisme politique qui entoure ces nominations ? Pour répondre à cette question, nos analyses portent respectivement sur : la production ; la réalisation ; l'affectation des ressources ; la vérification ou le contrôle de gestion.

L'appréciation d'une entreprise du point de vue de sa prospérité ou non est précisée toutefois que le modèle de gestion qui y est pratiqué dans les entreprises congolaises est un modèle dit de gestion hiérarchique.

En effet, un modèle économique est une représentation simplifiée du système économique. Le grand Larousse définit le modèle en général comme ce qui est donné pour référence.⁴⁹

Quant au modèle hiérarchique, il apparait autour de la décennie 60 et fut conçu par IMS de l'IBM⁵⁰ dans l'objectif de faciliter la représentation de l'information qui n'a pas produit des résultats satisfaisants dans la gestion en R.D.C.

2.1. De la production dans les entreprises

En R.D.C, il se vit dans un contraste étonnant pour cette économie nationale agonisante et pour une population congolaise qui traverse des moments difficiles de son histoire dans un pays aux ressources naturelles diverses, faramineuses et incommensurables. C'est ici que se fonde notre curiosité de disposer parmi les chercheurs congolais de la catégorie ou trempe du philosophe anglais, Adam Smith et qui 'réfléchissent à l'instar de ce dernier sur « recherche naturelle sur les causes naturelles de la dilapidation des richesses de nation » dans l'appauvrissement d'un Etat comme la RDC qui est assise sur un gigantesque trésor.

Retenons que la production veut dire étaler les revenus que l'entreprise génère. On distingue, à ce niveau, les produits d'exploitations, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Les produits d'exploitations comprennent les prestations de service, la vente des produits finis ou marchandises et les subventions d'exploitation. Quant aux produits financiers, ils comprennent les revenus de participation, les revenus de titres immobiliers, les revenus

⁴⁶ SILEM, A. et ALBERTINI, J.M, *Lexique d'économie*, Paris, Dalloz, 1987

⁴⁷ SILEM, A. et ALBERTINI, J.M., op.cit. p45

⁴⁸ E.U. Directives 80/723 du 25 juin 1980 relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les Entreprises publiques consulté le 20/05/2020 sur www.europol.europa.eu

⁴⁹ Le Grand Larousse illustré, le monde change, les mots aussi, éd. Larousse, Paris, 2013.

⁵⁰ [10Hhttps://hdl.handle.net](https://hdl.handle.net).

de prêts ou des créances, les revenus des valeurs mobilières de placement, les escomptes obtenus et les valeurs de change. S'agissant des produits exceptionnels, ils comprennent des cessions d'éléments de l'actif et les quotes-parts de la subvention d'investissement virés au résultat.

La performance de ces produits résulte des outils d'exploitation, de la qualité des agents ou des mandataires, de la technologie appliquée et de la motivation des agents (primes, promotions, salaires). De cette façon, ce sont les produits qui constituent des ressources de l'entreprise qui, par la suite, doivent être affectées aux divers postes de charge.

2.1.1. Office Congolais de Contrôle (O.C.C)

L'office Congolais de Contrôle est un établissement public à caractère scientifique et technique créé par l'ordonnance-Loi n°74/013, du 10 janvier 1974, doté de la personnalité juridique et placé sous la tutelle de ministère de commerce extérieur.⁵¹

L'Office Congolais de Contrôle a reçu du législateur la mission de contrôler les échanges commerciaux. Ce contrôle est basé sur la qualité, la quantité, la conformité et le prix des marchandises. Il est ensuite chargé de veiller à l'exécution des lois, des règlements et des normes sur la conformité des produits, des marchandises, des procédures et des services.

L'Office Congolais de Contrôle tire ses revenus dans les prestations opérées dans le cadre de ses attributions en opérant un contrôle dans les domaines aussi divers que variés, notamment, en procédant :

- au contrôle des importations,
- au contrôle des exportations,
- au contrôle du laboratoire génie chimie, physique, microbiologie, métrologie, technique, agro-alimentaire,
- au contrôle des avaries,
- au contrôle environnementale.

Ce sont ces prestations qui constituent pour l'OCC les sources de ses ressources. A présent, étudions l'évolution de ces différents contrôles entre 2014 à 2018 afin de rendre plus intelligible la lecture de ces différents mouvements à travers le tableau ci-après :

Tableau I. Evolution des ressources de l'OCC 2014 à 2018 (en milliards de FC)

Année	Prévisions	Réalisations	Ecart en %	Charges de l'OCC	Part investissement	Importance des charges
2014	183.509.704.600	170.476.938.328	92	180.475.053.248	27.13	- charge du personnel - service extérieurs - autres charges
2015	145.153.172.303	145.153.172.303	100	149.933.688.162	27.13	- charge du personnel - service extérieurs
2016	276.841.843.200	148.262.881.585	53	182.507.808.174	2.19	- charge du personnel - service extérieurs
2017	348.442.789.560	239.465.068.537	68	233.090.789.331	10.35	- charge du personnel - service extérieurs - FF et CA
2018	340.277.280.144	269.357.416.301	108	305.620.350.274	13	- charge du personnel - service extérieurs - achat, variation de stock

Source : OCC rapport annuel 2014-2018

De l'analyse de ce tableau, un constat se dégage :

L'OCC a mobilisé au cours de ce quinquennat-là, des ressources substantielles. Toutefois, les cinq années d'analyse, trois n'ont vu l'OCC réaliser nettement ses prévisions. Il s'agit des années 2014, 2015, 2016. Quant aux années 2017 et 2018, la part de l'OCC dans la réalisation du budget a été plus que satisfaisant.

Au plan charge au cours des années 2014, 2015 et 2016, l'entreprise a consommé plus que ce qu'il a produit.

Au plan des investissements, la situation est catastrophique car de 2014 à 2015 bien que les investissements aient été faibles, il a été noté un semblant effort dans ses réalisations qui ont été de 27%. Par contre en 2016, la chute des investissements a été très importante 2% de réalisations avec un petit redressement en 2017 et 2018 de l'ordre successivement de 10,35 et 13%. Au cours de ces années d'étude, la charge du personnel fut assez élevée dans la gestion des ressources au service de l'entreprise.

2.1.2. La Congolaise des Voies Maritimes « CVM »

Jadis Régie des Voies Maritimes (RVM) la CVM a été créée par l'ordonnance n°71-003, du 26 janvier 1971. Par la suite l'entreprise a été transformée en société commerciale par la loi n°08/007, du 7 juillet 2008, puis en société par action à responsabilité limitée par la loi n°09/12, du 24 avril 2009, et changé la dénomination pour devenir « la

⁵¹ www.iso.ord/fr

Congolaise des Voies Maritimes » « CVM ». La CVM a pour rôle l'aménagement et l'entretien du bief maritime du fleuve Congo, long de 150km, pour faciliter la navigation des navires de haute mer à destination des ports maritimes de Boma et de Matadi.

La CVM tire ses ressources des différentes prestations ci-après :

- les redevances maritimes,
- les redevances de navigations intérieurs,
- les redevances additionnelles PPP, CVM-Di,
- les travaux pour tiers ?
- les subventions d'exploitation.
- les recettes du domaine immobilier,
- les revenus et produits d'assainissement

Ces différentes ressources sont perçues par la CVM une fois que sont effectués des travaux correspondants au déblayement du tronçon de navigation sur le fleuve.

Tableau II. Evolution des ressources financières de la CVM entre 2014-2018 (en millions de USD).

Année	Prévisions	Réalisations	Ecart en %	Charges	Part investis Sement%	Importance des charges
2014	183.509.704.600	170.476.938.328	92	28.223.610	5	- charge du personnel - variation de stock -dotation amortissements
2015	35.740761	33.401.965	93	26.878.032	0	- charge du personnel - variation de stock -dotation amortissements
2016	34.803.701	24.406.179	70	26.798.154	31	- charge du personnel - variation de stock -dotation amortissements
2017	26.976.649	20.660.982	76	23.432.851	28	- charge du personnel - service extérieurs - FF et CA
2018	26.976.069	21.050.204	78	25.713.785	45	- charge du personnel - service extérieurs - achat, variation de stock

Source : CVM Rapports de 2014 – 2018

De ce tableau, il se dégage les résultats suivants dans la gestion financière de la CVM :

- par rapport aux prévisions budgétaires, l'entreprise n'a au cours de ces cinq années atteint aucune fois ses prévisions ;
- en 2014 et 2015, les charges de la CVM ont dépassé les réalisations ;
- en 2014 et 2015, l'entreprise a consommé au-delà de ce qu'elle a produit ;

- dans le domaine de l'investissement, un semblant d'effort a été fourni, soit 5, 0, 31, 28 et 45% respectivement en 2014, 2015, 2016, 2017 et en 2018 ;
- à la CVM, seule la charge du personnel est l'unique à être priorisée tout au long de ces années sous étude. L'entreprise reste sur une pente descendante du point de vue de sa gestion.

2.1.3. La régie des Voies Fluviales « RVF »

Les potentialités maritimes de la RDC telles qu'offertes par le fleuve Congo, long de 4.700km mais surtout le plus long fleuve d'Afrique après le Nil de même que ses affluents qui forment un vaste réseau de 25.000km de voies navigables sont d'une importance non négligeable pour la RDC qui a un bassin de 3,75millions de km² qui englobe les territoires de trois pays ; La RDC, le Congo et la RCA.

Se prévalent d'un débit régulier, le fleuve Congo avec un débit de 41.000m³/s, constitue un atout majeur pour assurer une navigation 5/5 durant toute l'année. Ainsi s'était-il avéré nécessaire de créer une entreprise publique chargée de gérer ce secteur vital de l'économie nationale. La Régie de Voies Fluviales « RVF » a été créée par l'ordonnance-loi n°71.004 du 26 janvier 1971, comme établissement public à caractère technique et scientifique dotée de la personnalité juridique.

C'est en effectuant les travaux d'un certain ordre que, la RVF collecte ses ressources, c'est entre autres :

- le balisage des biens fluviaux ;
- le dragage et le curage des ports ;
- les travaux bathymétriques nécessaires dans l'homologation du port ;
- le contre-expertise de jaugeage des unités flottantes ;
- le sondage et établissement des levées des cartes hydrographiques et des albums de navigation ;
- la surveillance des mouvements des plantes aquatiques des herbages des boues.

La RVF n'est pas une entreprise commerciale recherchant le profit, mais elle est un établissement public de service pour le développement économique⁵² du pays, affirme le rapport du consultant de 2014.

Tableau III. Evolution des opérations financières de la RVF de 2014 – 2018 (en millions de USD).

Année	Prévisions	Réalisations	Ecart en %	Charges	Part investis Sement%	Importance des charges
2014	7.904.077	4.628.373	60	4.623.101	0	- charge du personnel - autres charges extérieures
2015	-	3.131.805,07	-	3.137.160,73	4	- charge du personnel

⁵² Rapport définitif du diagnostic institutionnel de la Régie des Voies Fluviales (RVF), septembre 2014.

						- autres charges extérieures
2016	11.691.691	1.767.899,02	15	1.791.359	0	- charge du personnel - autres charges extérieures
2017	1.409.592,90		-	1.405.402	-	- charge du personnel - autres charges extérieures
2018	1.998.590,60	687.332,87	34	4.759.382,28	0	- charge du personnel - autres charges extérieures

Source : Elaboré par nous-même sur base des données disponibles.

La RVF offre un spectacle inquiétant et sans aucun espoir d'un lendemain enchanteur. Car ainsi que l'attestent les données du tableau n°3 il n'existe pas une seule année au cours de cinq années retenues pour cette étude où l'entreprise a réalisé en bonne et due forme ses prévisions budgétaires. Ici l'investissement est le moindre de souci de l'entreprise. Les charges de l'entreprise dépassent, de loin, toutes ses réalisations budgétaires.

II. EVALUATION DES RESULTATS

L'évaluation est un exercice régulier qui s'inscrit à un moment pertinent de la vie d'une entreprise. De ce fait, elle n'est ni banale ni déconseillée. Aussi sa méthodologie ne peut-elle donc être ni simplifiée et encore moins standardisée. Elle contribue à l'amélioration de la politique de gestion en vue d'atteindre les objectifs attendus⁵³

Evaluer, c'est estimer la valeur et prix d'une chose⁵⁴ en faisant une marche en arrière pour ne considérer que les données glanées par les différents tableaux dressés ci-dessus, il y a lieu de comprendre très vite là où le problème se pose, c'est-à-dire au niveau des institutions qui gèrent la politique économique du pays ainsi qu'au niveau des gestionnaires nommés car, comment comprendre que pour une période de cinq ans et cela à travers les trois entreprises que sont l'OCC, la CVM et la RVF, le rendement soit négatif? Pourquoi les différents mandataires ne s'étaient-ils pas arrêtés un moment pour procéder à l'évaluation de leurs entreprises afin d'adapter de nouvelles stratégies ?

En effet, l'Etat en tant qu'actionnaire s'intéresse de moins en moins aux résultats tels que dégagés par ses entreprises de portefeuille. Aussi sont-elles devenues des véritables canards boiteux à cause de l'incompétence des mandataires qui sont là par les décideurs politiques du fait d'un certain clientélisme politique et surtout du népotisme. Car, à l'état où se trouvent ces entreprises aujourd'hui, il y a lieu d'appliquer de grands remèdes pour les faire revenir à la vie au profit de l'Etat congolais et de sa population. Mais

comment arrive-t-on à devenir mandataire d'une entreprise de portefeuille de l'Etat en RDC ?

IV. MODE DE NOMINATION

Pour donner la chance aux entreprises de contribuer efficacement à l'économie nationale, il est impérieux de changer le mode de nomination.

Aussi proposons-nous dans ce cadre, le mode d'élection des gestionnaires par l'ensemble du personnel de l'entreprise, notamment, en fixant des critères objectifs de référence que devrait remplir le candidat mandataire.⁵⁵

V. CRITERIUM DE BASE

Pour accéder en qualité de mandataire d'une entreprise de l'Etat, il est impérieux d'établir au préalable des critères en vue de lutter contre toutes les formes d'antivaleurs souvent décriées et qui sont le clientélisme politique et le népotisme.

Deux présidents de la République Démocratique de Congo qui se sont succédé ont fait dénoncer le mal à travers leurs différentes adresses sans toucher le fond du problème.

Sous la deuxième République, Mupinganayi Kadiakuidi qui reprenait les propos du Marchal Mobutu, à la clôture de quatorzième session ordinaire du comité centrale de Mouvement populaire de la Révolution « MPR », le jeudi 17 décembre 1988, disait « l'erreur que nous avons jusqu'à présent commise était de privilégier dans le choix des cadres du parti-Etat, les qualités intellectuelles au détriment des qualités morales et engagement idéologique.

Désormais, les qualités morales et d'engagement idéologique iront de paire avec les qualités intellectuelles et, par conséquent, le diplôme seul, ne sera pas au Zaïre un critère exclusif de nomination de cadres du parti-Etat

Le président Mobutu bien que reconnaissant le défaut de critère à la nomination des cadres dans les entreprises de l'Etat, a quitté le pouvoir sans changé l'anarchie qui a toujours caractérisée l'accession à la responsabilité de mandataire en RDC. De même pour le Président Joseph Kabila qui a reconnu lui aussi le déficit de l'éthique dans le chef de ses collaborateurs lorsqu'il déclarait chercher au moins 15 personnes capables de l'aider à bien gérer la nation. Ces 15 personnes qu'il ne les avait pas trouvés jusqu'au jour de son départ du pouvoir.

Aussi le Président Félix Tshisekedi à son tour avait-il créé un service d'éthique et d'anti-corruption ainsi que

⁵³ Groupe d'évaluation de l'espace régionale de santé publique ERSP, référentiels communs en évaluation des actions et programmes santé sociale, mai 2004, Lion, France.

⁵⁴ Dictionnaire électronique 38 dictionnaires et recueils de correspondances

⁵⁵ MUPINGANAYI KADIKUIDI, Ethique et Déontologie professionnelle annonce de bonne gouvernance par une révolution culturelle en RDC, éd.CAR / Kinshasa,1998

l'inspection générale de Finances sous sa tutelle pour renforcer les privilèges de cette dernière.

Le constat de ces différentes préoccupations des dirigeants au sommet de l'Etat, prouve à suffisance, que le problème évoqué ici est sincère et réel et qu'il mérite une conscience à toute épreuve des dirigeants des entreprises de l'Etat.

VI. QUALITES REQUISES

La société congolaise ne saura fonctionner efficacement pour résoudre des problèmes qui l'assaillent si personne ne croit plus rien.

Ainsi, le déficit de l'éthique dans la gestion des affaires privées ou publique soient elles, est à notre avis, la cause première des échecs à tous les niveaux que nous vivons chaque jour en RDC. Voilà pourquoi, nous insistons à travers cette réflexion sur la qualité éthique et l'intégrité morale de chacun dans le chef des gestionnaires des services au sein des entreprises publiques étant donné qu'ils sont assujettis aux lois de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

Pour cela, l'étude exhorte vivement aux gestionnaires qui devront être élus de détenir chacun, à sa main gauche, les valeurs éthiques et, à la main droite, la compétence technique pour être des hommes restaurés et équilibrés, doués d'une dynamisme remarquable, habiles à entraîner les autres et devinant les événements

Grace à leur flair, sachant manier les ordinateurs à décision, c'est-à-dire des hommes responsables qui cherche avant tout la totalité humaine.

Nous insistons suffisamment sur l'éthique parce que celle-ci est une condition de réussite d'une gestion à plus de la disponibilité des facteurs de production et de l'abondance des ressources naturelles, ainsi que l'enseignait Mupinganayi Kadiakuidi devant les apprenants de l'école nationale d'administration, lors d'une séance de formation professionnelle organisé à leur intention. Elle est-ce lubrifiant essentiel dans la gestion d'une entité, n'importe laquelle pour ceux qui détiennent une portion de responsabilités à tous les niveaux.

VII. SANCTIONS POSSIBLES RESERVEES AUX GESTIONNAIRES IMPENITENTS

Pour les gestionnaires fautifs, nous proposons que l'auto-sanction soit de règle. Un gestionnaire dans une malversation et dont le nom est cité publiquement dépose le tablier avant même que des dispositions d'une quelconque enquête ne commencent.

Le comité de discipline et d'éthique qui vient d'être créé à la présidence de la République est une très bonne initiative à condition que ses exigences soient d'application stricte. Elle s'occupera, entre autre, des responsabilités, des sanctions à l'endroit des esprits malveillants dans la gestion de la nation. Mais quelque soient les résultats de l'enquête en charge d'un incriminé, celui-ci ne peut plus bénéficier d'une quelconque réhabilitation dans ses fonctions

L'exigence des qualités ne s'adresse pas seulement aux gestionnaires des services, mais aussi à tous les autres collaborateurs de l'entreprise qui œuvrent en étroite collaboration pour un rendement qualitatif et quantitatif dans l'intérêt de la communauté.

Conclusion

Tout au long de cette réflexion qui porte sur les nominations politiques des gestionnaires des entreprises publiques, la présente étude atteste que le problème est réel et il est confirmé par la sommité du pays depuis Mobutu jusqu'à Joseph Kabila et plus récemment par l'actuel président de la République qui vient de mettre sur pied, un service de discipline, éthique et déontologie. N'est pas là une évidence que ce mal est réel et qu'il a enfoncé ses racines assez profondément pour faire l'objet, successivement, d'une préoccupation au sommet de l'Etat. L'analyse de la gestion de trois entreprises échantillons a révélé une mauvaise gestion financière des recettes de l'Etat.

Aussi en regard à la vie caractéristique de la population congolaise qui patauge dans une paupérisation indescriptible par rapport aux potentialités du pays, l'étude recommande aux autorités revêtues du pouvoir de nomination, d'agir en fonction des critères objectifs. En plus, l'étude dénonce la mainmise desdites autorités sur les entreprises publiques qui, de ce fait, sont y irrémédiablement voués à l'échec.

BIBLIOGRAPHIE

- CVM : Rapport annuels 2014-2018
- Dictionnaire électronique 38 dictionnaires et recueils de correspondances.
- E.U Directives 80/723 du 25 juin 1980 relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques consultés sur www.europa.eu
- Erior prformance, free press, new york, londre Collier Macmillan 1985.

- Groupe d'évaluation de l'espace Régional de source de santé publiques (ERSP), référentiels communs en évaluation des actions et performances santé sociale, mai 2004, Lion, France
- Httpps. II hdl Handle. Net
- Le Grand Larousse illustré, le monde charge, le smots aussi, éd. Larousse, Paris, 2013.
- MULLER z. JERRY, *Adam smith in his time anclours ; designing the decent Society*. Free press, New York, 1993.
- MUPINGANAYI KADIAKUIDI, *Ethique et déontologie professionnelle amorce de la bonne gouvernance par une évolution culturelle en RDC*, éd. CARI, Kinshasa à 1998.
- OCC : rapports annuels 2014-2018
- rapport définitif du diagnostique institutionnel de la Régie des Voies Fluviales (RVF) septembre 2014.
- RVF : Rapports annuels 2014-2018
- SAVAS E.S., *Privatisation and public-private part nerchis*, new York chatthand hause, 2000
- SIDGWICK HENY, Externalites and the emergence of ther nex concept of laisser-faire consulté sur https: il hdl handle net le 22 mars 2020.
- SILEM A. Et ALBERTIN J.M, *Lexique d'économie*, DALLOZ, Paris, 1987
- STEVENG. KOVEN, *Public budgéting in the united states, the cultural and Idéological setting*, George town university press, Washington D.C.p.32
- Toup dictionnaire : Le dictionnaire de politique, monopole, 2006
- www.iso.org/Fr